



PREFET DES COTES D'ARMOR

Saint-Brieuc, le 14 décembre 2012

Préfecture
Secrétaire général
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
Affaire suivie par : Eric QUILLIOU
Tél : 02.96.62.43.52.
Fax : 02.96.62.44.78.
Eric.quilliou@cotes-darmor.gouv.fr

Le Préfet des Côtes d'Armor

à

Liste des destinataires in fine

OBJET : Instance de concertation et de suivi de l'éolien en mer en baie de Saint Brieuc

Vous trouverez sous ce pli le compte rendu de la réunion de l'instance de concertation et de suivi de l'éolien en mer en baie de Saint Brieuc qui s'est tenue le 25 octobre dernier à la CCI des Côtes d'Armor.

Je vous en souhaite bonne réception.

Pierre SOUBELET

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

<p>Direction des relations avec les collectivités territoriales</p> <p>Éric QUILLIOU</p>	<p>Compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2012 relative à l'instance de concertation et de suivi de l'éolien en mer en baie de Saint Brieuc – CCI 22-</p>	
--	--	--

PRESENTS :

- Pierre Soubelet, Préfet des Côtes d'Armor
- Jean Pierre Labonne, Préfet maritime de l'Atlantique
- Claudy Lebreton , Président du Conseil général des Côtes d'Armor
- Michel Lesage, Député
- Sandrine Richard , collaboratrice de Corinne Ehrel, Députée
- Emmanuel Rollin, Bertrand Guidez, Sonia Kozłowski, Edouard Gasse, Consuelo Moralès, Thierry Daugeron, Sophie Delaplace : Ailes Marines et un représentant du cabinet In Vivo
- Loïc Raoult, Conseiller général, Président du syndicat mixte du port d'Armor
- Michel Brémont, Conseiller général
- Marie Reine Tillon, Conseillère générale
- Christiane Guervilly, Maire d'Erquy
- Kévin Boulogne Communauté de communes Côtes de Penthièvre,
- Daniel Houzé, Communauté de communes de Matignon,
- Georges Brézillec, Communauté de communes Sud Goëlo,
- Christophe Séculat, Pays de Dinan
- Elisabeth Dalanson, Jean Philippe Le Fur, : Conseil général des Côtes d'Armor
- Michel Lerat, CCI 22
- Yann André, LPO
- Gérard Vaudou, DIRMNANO
- Alain Coudray, Comité départemental des pêches des Côtes d'Armor
- Servane Le Calvez, CDPEM 22
- Mme Sourget, Pascal Lodec, CDPEM 35
- Laurent Queffurus , Côtes d'Armor Développement
- Olivier Abellard, Agence Aires marines protégées
- Bernard Lenoir, UNICEM
- Denis Mehnert, Jérôme Lafon, DDTM 22- DML
- Jocelyne Fournel, Béatrice Bouchet , DREAL
- Robert Rebeix, DDFIP 22
- Loïc Saint Jalmes SNSM 22
- Antoine Carlier, Charlène Kermagoret, Gérard Veron , Ifremer
- Thierry Dereux, Côtes d'armor Nature environnement
- Gilbert Kerpanne, Marie Paule Allain, CAPE
- Dominique de Lantic, E Lambert Chaperon, Association gardez les caps
- Joël Le Borgne, Pauline Lesture, Agence locale de l'énergie du pays de Saint Brieuc
- Claude Bougault, Comité départemental des pêcheurs plaisanciers
- Michel Le Boulch, Fédération des associations de protection de l'environnement du Littoral 22
- Yann Février, GEOCA
- Anne Cheval

Avant- propos : le présent compte rendu et les diaporamas présentés en séance sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Côtes d'Armor. Les modes d'accès sont les suivants :

- <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr>
- rubrique « les actions de l'État »
- sous rubrique « Énergie ».

1/Présentation des éléments de calendrier

➤ Les grandes étapes

- 2012 à 2017 : réalisation des études, mise en œuvre du débat public, obtention des diverses autorisations, construction des éléments du parc ;
- 2017 à 2020 : installation du parc et mise en service selon une montée en puissance progressive (20 % en 2018, 50 % en 2019 et 100 % en 2020)
- 2020 à 2040 : exploitation
- après 2040 : démantèlement

➤ Pour la période proche , les échéances sont les suivantes :

- 23 octobre 2013 : date retenue pour la levée des risques, des études de faisabilité approfondies doivent être réalisées d'ici là.
- De la mi mars 2013 à la mi juillet 2013 : tenue du débat public
- Octobre 2014 : date limite de dépôt des dossiers pour l'obtention des autorisations (exemple : occupation du domaine public maritime)

Ailes marines indique être en phase avec ces éléments de calendrier.

2/ Les études et le suivi ;

Diverses études sont prévues. Elles sont détaillées dans le diaporama.

- Suivi avifaune : à partir des observations à bord d'un bateau et d'un avion. Ces observations ont démarré. Un suivi acoustique est programmé (16 appareils, 13 C-Pods et 3 hydrophones, vont être posées afin de détecter les mammifères marins) ;
- Suivi des chiroptères : cette opération a débuté en octobre, elle se poursuivra au printemps 2013 ;
- Suivi halieutique : il consiste en la réalisation d'une évaluation détaillée de l'état initial, évaluation menée sur une période de plusieurs mois en lien avec les professionnels de la pêche ;
- Suivi benthos et de la qualité des eaux :
 - (i) Benthos : l'opération a débuté en octobre 2012. 90 stations de prélèvement sont réalisées.
 - (ii) Qualité de l'eau : Des prélèvements seront effectués sur plusieurs saisons (période des pluies et hors période des pluies). Divers paramètres seront analysés tels que les concentrations d'hydrocarbures, les métaux lourds ...
- Études paysagères : des photomontages présentant l'impact sur le paysage seront réalisés selon divers points de vue (vues de terre, vues de mer, conditions de nébulosité, vues nocturnes et diurnes).
- Études concernant les fonds marins (notamment la recherche d'engins explosifs, les études géophysiques qui sont terminées ont permis de caractériser la topographie de la baie et d'identifier sa géologie)
- Des sondages géotechniques sont en cours, entrepris par la barge « Goliath » à l'emplacement même de dix éoliennes et du mât de mesure ;
- Études approfondies sur le gisement éolien, sur la houle et sur la courantologie sont également prévues.

3/ Convention avec les pêcheurs

Une convention de collaboration a été signée entre les instances de pêche et Ailes Marines le 8 octobre dernier. Cet accord, qui reprend tous les critères techniques du projet définis en concertation avec les représentants des instances de pêche, prévoit également le soutien à huit projets de pêche durable (lutte contre la prolifération des crépidules, réensemencement de millions de naissains de coquilles St Jacques...) ainsi que le financement d'un poste de chargé de mission dédié au projet éolien en mer.

M Coudray précise que cet accord est l'aboutissement d'une longue concertation entre les représentants des instances de pêche et Ailes Marines.

4/Autres :

Le débat public mené de la mi mars à la mi juillet 2013

Il est précisé que la mise en œuvre de ce débat résulte d'une directive européenne relative à l'information du public pour des projets financiers importants et susceptibles d'impacts sur l'environnement. Le préfet indique que ce débat a pour principal objectif de garantir la transparence du dossier et d'informer la population sur le contenu détaillé du projet dans l'ensemble de ses composantes (parc éolien, raccordement électrique et port de maintenance). Par ailleurs, il y a lieu de différencier le débat public visant à une information de la population, de l'enquête publique. Cette dernière intégrera le dossier d'étude d'impact. L'enquête publique a pour objectif d'identifier tous les paramètres ayant des incidences sur l'environnement et de proposer si besoin des solutions adaptées.

Plusieurs intervenants (M Coudray, Mme Tillon) s'étonnent de la mise en œuvre tardive de ce débat public qui pourrait déboucher selon eux sur une possible remise en cause du projet alors que le gouvernement a retenu le lauréat depuis avril 2012. Le préfet et le président du Conseil général précisent que le débat est un moment important de participation démocratique pour des dossiers à forts enjeux.

Le président du Conseil général indique qu'il a récemment reçu M Dubout, président de la commission particulière du débat public. La commission est une instance indépendante, son président souhaite concilier cette procédure de débat avec les impératifs d'avancement du projet. Le président du Conseil général ajoute que dans la mesure où Ailes marines a introduit dans son dossier de remise à l'appel d'offres en janvier 2012 et son dossier de saisine du débat public 3 sites optionnels susceptibles d'accueillir les activités de maintenance (Erquy, Saint-Cast-le-Guildo et Saint-Quay-Portrieux, il convient de verser cet élément au débat tel quel. Le choix du port de maintenance sera effectué à l'issue du débat. Cependant, le Conseil général organisera un débat d'orientation au cours de l'année 2013 comprenant des auditions des principaux acteurs. A l'issue de cette consultation, un vote indicatif sera émis par l'assemblée départementale. Celui-ci, prenant la forme d'un cahier d'acteurs, sera versé au dossier présenté au débat public.

IBERDROLA

Il est fait état par Mme Tillon d'un article sur la vente d'actifs de la société IBERDROLA en France (70% d'Ailes Marines SAS). Une crainte est exprimée sur les risques éventuels d'une non réalisation du projet éolien en mer en raison d'éventuelles difficultés financières que pourrait rencontrer IBERDROLA. M Rollin précise que la vente des actifs concerne uniquement le segment de l'éolien terrestre en France et qu'il s'agit d'une décision stratégique qui ne résulte pas d'une mauvaise santé financière. M Rollin précise par ailleurs que le projet éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc est considéré comme prioritaire pour le groupe IBERDROLA.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

La prochaine réunion de l'instance de concertation et de suivi est programmée le jeudi 28 février 2013 à 15 heures et se tiendra au Conseil général.

Le Préfet des Côtes d'Armor,



Pierre SOUBELET